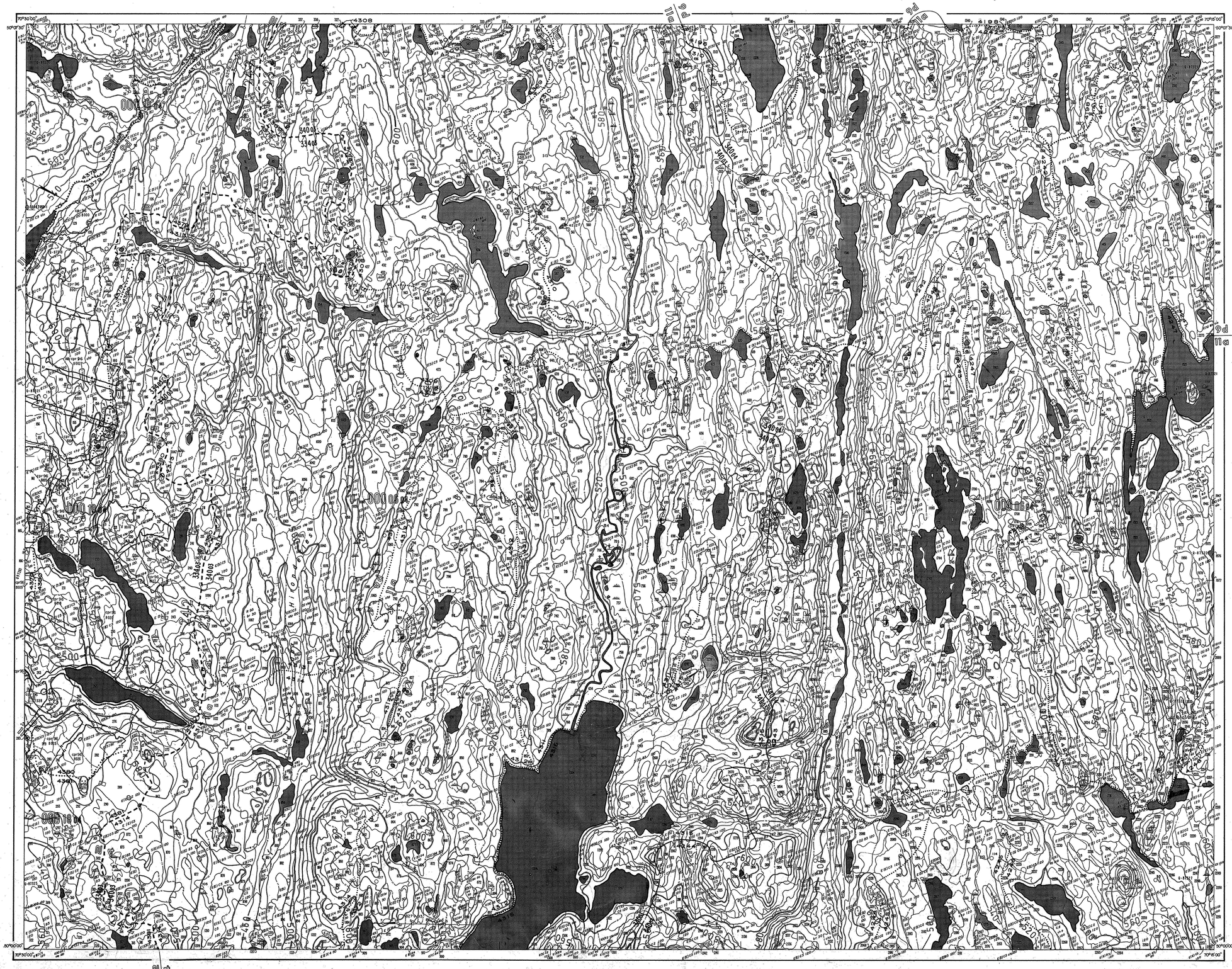

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à dénudés locale et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (jardinage ou j.plot)
Remplissage (jardinage)
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation
Récolte dans les billiers (billets/sciés ou tiges)

N.B. Ces interventions majorent les perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Réseau
— — sapin et/ou épinette blanche
— — — (a pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (b pin blanc et/ou pin rouge)
— — — (c pin rouge)
— — — (d pin gris)
— — — (e thuya (cèdre))
— — — (f mélèze)
— — — (plantation)
Pessière
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — — (a thuya (cèdre))
— — — (b pruche)
— — — (c pin blanc et/ou pin rouge)
— — — (d pin gris)
— — — (plantation d'épinette blanche)
— — — (plantation d'épinette de Norvège)
— — — (plantation épinette noire)
— — — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — sapin et/ou épinette blanche (occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — (a thuya (cèdre))
— — — (b épinette noire et/ou épinette rouge)
— — — (c pin blanc et/ou pin rouge)
— — — (d pruche)
— — — (plantation)
— — — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — et/ou rouge (lire occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec bouleau blanc et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pruche
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge
— — — mélèze
— — — pin blanc et/ou pin rouge
— — — pin rouge
— — — pin gris
— — — sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation du thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — thuya (cèdre)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge
— — — mélèze
— — — pin blanc et/ou pin rouge
— — — pin rouge
— — — pin gris
— — — sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — thuya (cèdre)
— — — épinette noire et/ou épinette rouge
— — — pin blanc et/ou rouge
— — — pin rouge
— — — pin gris
— — — sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de mélèze européen)
— — — (plantation de mélèze japonais)
— — — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
— — — — — — avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux blancs avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Bouleaux blancs avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Bouleaux jaunes avec résineux
— — — — — — avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Peupliers avec sapin — avec pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec épinette noire
— — — avec épinettes noire ou rouge
— — — avec résineux
Cerisiers rouge résineux
Érables résineux
Mélanges d'feuillus tolérants
— — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— d'essences tolérantes
— d'essences intolérantes
— sur station humide
(plantation)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
Bouleaux jaunes
Peupliers
Cerisiers rouge
Érables
— — bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — bouleaux jaunes
— — peupliers
— — feuillus d'essences intolérantes
— — feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de mélèze d'ornement

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisses légère
Chablis partiel
Chablis partiel
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche dominantes: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE: CLASSES	TISES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (cm)	30-70 (ans)
20	21-40	80-30	30-80
30	41-60	90-30	30-90
40	61-80	100-30	30-100
50	81-100	100-50	50-100
60	101 et plus	100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

Je (jaune inégalienne): Plus de 5 dominances de haut. valeurs, majorité des tiges entre D et 30 cm; Autres peuplements, majorité des tiges entre D et 60 cm.
Vieux (vieux inégalienne): Plus de 5 dominances de haut. valeurs, majorité des tiges entre 30 et 50 cm; Autres peuplements, majorité des tiges en plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR:	1 (20m)	2 (17m)	3 (14m)	4 (11m)	5 (8m)	6
A 81-100%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 61-80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 41-60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 21-40%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	30 à 60 %	m
Forte	60 à 75 %	f
Abrupte	75 % et plus	a

Superficie entourée de pentes > 0 % ⊕
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les rapports publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 61 D 13 (P 50 ⊕) — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe d'origine, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R C D (4 6 B) — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, densité, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS DGR INC.
SIGNATURE : Jacques Valiquette
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 24-2
Unité d'aménagement: 2*
Unité de sondage: 000 16 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 340 03*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 99 900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4380*
Région écologique: 11 ⊕*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 210 FJORD DU SAGUENAY

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for.: 8029
À jour: avril 1997

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987; Année de publication: 1988; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22 L 7	22 L 8	22 K 5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 L 2	22 L 1	22 K 4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
	N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22 E 15	22 E 16	22 F 13	

22 L/1 S.O.